

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Délibération n°076-2024

**Cession d'un terrain communal pour la création d'un Pôle de Soins**

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	12	15
Date de convocation		
22 novembre 2024		
Secrétaire de séance		
Cyril QUIOT		

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire. Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sandrine CARRIERE, Sonia BONNET-TELLIER, Christian ALEX  
Absent ayant donné procuration : Sébastien ANDEVERT à Catherine CLIMENT, Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER, Cédric DAYDE à Sonia BONNET-TELLIER  
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe et déléguée communautaire

Dans le cadre de l'adhésion de la commune, puis de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence au Groupement régional d'Intérêt Public « Ma Santé Ma Région », il avait été décidé la création d'une antenne de maison médicale à Jonquières Saint Vincent, classée en zone d'intervention prioritaire en matière d'accès aux soins par l'Agence Régionale de Santé.

En concertation avec la CCBTA, il est donc proposé l'implantation de cette maison médicale sur une partie de la parcelle de terrain communal cadastré AB-402 qui constitue aujourd'hui l'emprise du parking du centre socioculturel. La superficie totale du terrain à détacher serait de 563m<sup>2</sup>, accessible depuis la rue Saint Laurent et l'entrée du centre socioculturel à la faveur d'une servitude de passage, tandis que le parking du centre serait mis à disposition des usagers de la maison médicale, par souci de confort.

La maison médicale comportera deux cabinets médicaux et un secrétariat.

Le prix du terrain a été estimé à 190€/m<sup>2</sup> par France Domaine, et le prix total de cession s'élèverait donc à 106.970€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence,

Vu l'adhésion de la CCBTA au GIP régional « Ma Santé Ma Région »,

Vu sa délibération n°058-2022 du 25 août 2022 portant candidature commune pour la création d'un centre de santé communautaire,

Vu l'avis de France Domaine référencé DS17213662 en date du 30 mai 2024,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

1. D'approuver la création d'une maison médicale à Jonquières Saint Vincent, dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) en matière de développement des services à la population.
2. D'approuver la cession d'une partie du terrain communal cadastré AB-402, à hauteur de 563m<sup>2</sup>, à la CCBTA.
3. D'approuver le prix de cession de 190€/m<sup>2</sup>, soit un prix total de 106.970€.
4. D'approuver la constitution d'une servitude d'accès, au profit de la CCBTA, depuis la rue Saint Laurent et à travers le terrain communal actuellement cadastré AB-402.
5. De mettre à la charge de la CCBTA l'ensemble des frais de bornage et d'actes notariés.
6. De m'autoriser à conclure les actes afférents avec Monsieur le Président de la CCBTA.
7. D'inscrire la recette correspondante au budget principal de la commune.

Le Secrétaire de séance, Cyril QUIOT

Le Maire, Jean-Marie FOURNIER

